



L'école refuse de m'éditer et me signer ma convention de stage

Par **tetard007**, le **07/01/2014** à **23:59**

Bonjour,

J'ai un problème auquel vous pourriez peut-être m'apporter des réponses.

Je m'explique:

Je suis en Master 2 d'école de commerce et doit effectuer un stage de fin d'études de 6 mois qui doit débuter entre janvier et mars 2014.

J'avais trouvé un stage dans une entreprise et avais fait édité une convention que l'école et moi avons signé. Or, avant que mon stage ne commence, j'ai appris que ma maman était atteinte d'une grave maladie. N'ayant plus que moi pour prendre soin d'elle, j'ai donc décliné l'offre de stage où je ne devais pas compter mes heures et où il aurait été impossible pour moi d'accompagner ma mère dans ses démarches médicales.

J'ai ensuite trouvé un autre stage plus proche de chez moi, et avec des horaires fixes me permettant de mieux gérer ma situation familiale actuelle.

Or, lorsque j'ai voulu aller faire une nouvelle convention, la responsable de stage école (qui au passage pour planter le décors est une horrible femme que tout le monde déteste et qui est tellement médiocre et incompétente qu'elle n'a rien d'autre à faire que d'embeter le monde) a refusé de me signer une nouvelle convention tant qu'elle n'aurait pas eu contact avec la première entreprise pour s'assurer de ce que je leur avait dit et que je ne lui aurais pas apporter je cite "un justificatif de ce que j'avance concernant ma mère".

Il est évidemment inutile de dire qu'il est hors de question que je fournisse quelque document médical que ce soit concernant ma mère à cette femme, et la responsable RH de mon ancienne entreprise ne répond pas quand je lui demande d'envoyer un mail à l'école pour expliquer que j'ai annulé le stage de façon cordiale et amiable.

Ma situation est donc bloquée, sachant que j'ai commencé aujourd'hui mon nouveau stage et que mon tuteur veut absolument une convention au plus vite (ce qui est logique vu que sans ça il est dans l'illégalité).

Je voulais donc savoir plusieurs choses:

- La tutrice école a-t-elle le droit de me demander un document médical concernant ma mère ? (Sachant que même si je voulais le faire, il est impossible d'obtenir un document qui ne nous concerne pas directement auprès de l'hôpital)
- A-t-elle le droit de refuser de signer ma convention sachant que la première n'avait pas été signée par les trois parties (elle n'avait donc aucune valeur) et qu'elle n'a aucune raison valable de ne pas la signer à part celle de vouloir me faire ch*** ?
- Dans le cas où elle s'obstinerait, puis-je porter plainte (ou du moins la menacer de porter plainte) auprès d'une institution ?

Merci d'avance pour vos réponses,
c'est très urgent et je vous serai vraiment reconnaissante.

Cordialement